

JUIN 2013

Rapports du commissaire aux comptes



RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

*UIMM du Loiret*

31 décembre 2012

**UNION DES INDUSTRIES ET METIERS  
DE LA METALLURGIE DU LOIRET**

**U.I.M.M.**

**7, route d'Orléans**

**45380 LA CHAPPELLE SAINT MESMIN**

**\*:~\*:~\*:~\***

**SOMMAIRE**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL**

-----

**UNION DES INDUSTRIES ET METIERS  
DE LA METALLURGIE DU LOIRET**

**U.I.M.M.**

**7, route d'Orléans**

**45380 LA CHAPPELLE SAINT MESMIN**

**\*.\*.\*.\*.\***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels du syndicat UIMM du Loiret, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre syndicale à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus de comptabilisation des cotisations et nous avons vérifié le fait générateur afin de pouvoir corroborer le montant inscrit à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



**III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 10 juin 2013

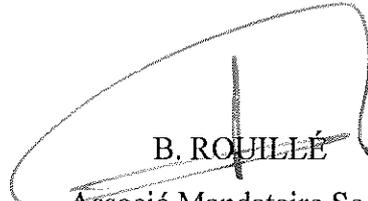
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



O. DUPUY

Associé Responsable Technique



B. ROUILLÉ

Associé Mandataire Social

**Bilan**  
Association  
UIMM Loiret

Au : 31/12/2012

EUR

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2011
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, logiciels et droits similaires	21 040	21 040		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Total</b>	<b>21 040</b>	<b>21 040</b>		
	Immobilisations corporelles				
Terrains	158 684	35 797	122 886	114 484	
Constructions	1 888 757	844 535	1 044 222	1 093 224	
Inst. techniques, mat.out.industriels	64 290	63 980	309	1 513	
Autres immobilisations corporelles	74 626	70 494	4 132	5 954	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Total</b>	<b>2 186 358</b>	<b>1 014 807</b>	<b>1 171 551</b>	<b>1 215 176</b>	
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immob. activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 504		1 504	1 504	
<b>Total</b>	<b>1 504</b>		<b>1 504</b>	<b>1 504</b>	
<b>Total I</b>	<b>2 208 903</b>	<b>1 035 847</b>	<b>1 173 055</b>	<b>1 216 681</b>	
Actif circulant	Stoc et en-cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de productions biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Total</b>				
	Avces et acptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	159 076	2 000	157 076	159 064
	Autres créances	4 481		4 481	5 964
<b>Total</b>	<b>163 557</b>	<b>2 000</b>	<b>161 557</b>	<b>165 028</b>	
Divers					
Autres titres					
Valeurs mobilières de placement	1 252 035	37 471	1 214 563	1 796 511	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	854 574		854 574	143 970	
Charges constatées d'avance (4)	14 475		14 475	15 329	
<b>Total II</b>	<b>2 284 641</b>	<b>39 471</b>	<b>2 245 170</b>	<b>2 120 840</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
<b>Total de l'actif (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 493 545</b>	<b>1 075 318</b>	<b>3 418 226</b>	<b>3 337 521</b>	
Engagements Requis	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutaires compétents				
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre					
Autres					

## Bilan

### UIMM Loiret

Au : 31/12/2012

EUR

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

<b>Passif (avant répartition)</b>		Exercice	Exercice précédent
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv. biens renouvelables) Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	2 752 894 223 735 90 647	2 752 894  223 735
<b>Autres fonds associatifs</b>	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droits des propriétaires (commodat)		
<b>Total</b>		<b>3 067 277</b>	<b>2 976 629</b>
<b>Provisions et fonds dédiés</b>	Provisions pour risques	100 000	133 250
	Provisions pour charges	52 557	34 918
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
<b>Total</b>		<b>152 557</b>	<b>168 168</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	145	141
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 668	89 394
	Dettes fiscales et sociales	106 841	94 291
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 735	8 218
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)		678	
<b>Total</b>		<b>198 391</b>	<b>192 724</b>
Ecart de conversion passif			
<b>Total du passif</b>		<b>3 418 226</b>	<b>3 337 521</b>
<b>Renvois</b>	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	198 391	192 724
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs	145	141
	(3) Dont emprunts participatifs		
<b>Engagements dérivés</b>	Sur les legs acceptés		
	Autres		

## Compte de résultat

### UIMM Loiret

Période de l'exercice 01/01/2012 31/12/2012 \* Mission de Présentation

Période de l'exercice précédent 01/01/2011 31/12/2011 Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		Exercice	Exercice précédent
<b>Produits d'exploitation</b>	Ventes de marchandises		
	Production vendue { Biens Services liés à des financements réglementaires Autres services	848 983	828 592
	<b>Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)</b>	<b>848 983</b>	<b>828 592</b>
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	245 060	261 155
	Cotisations		
	Autres produits (1)	4	8
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>I 1 094 048</b>	<b>1 089 756</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>	Marchandises { Achats Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variation de stocks	28 405	28 424
	Autres achats et charges externes (2)	323 344	328 626
	Impôts, taxes et versements assimilés	61 996	53 978
	Salaires et traitements	391 391	370 318
	Charges sociales	192 318	183 302
	- sur immobilisations { amortissements provisions	73 341	72 903
	<b>Dotations d'exploitation</b> - sur actif circulant		
	- pour risques et charges		
	Subventions accordées par l'association		
Autres charges	1 241	21 602	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>II 1 072 039</b>	<b>1 059 157</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(I-II) 22 009</b>	<b>30 598</b>	
<b>Dot. commun.</b>	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	8 133	
	Autres intérêts et produits assimilés	5 389	6 522
	Reprises sur provisions, transferts de charges	90 170	51 070
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	31 666	69 629
<b>Total des produits financiers</b>	<b>V 135 360</b>	<b>127 222</b>	
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions	37 471	90 170
	Intérêts et charges assimilées	14 630	15 410
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 871	32 067
	<b>Total des charges financières</b>	<b>VI 76 973</b>	<b>137 648</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(V-VI) 58 387</b>	<b>( 10 426)</b>	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(I-II+III-IV+V-VI) 80 397</b>	<b>20 172</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
(2) Y compris redevances de crédit-bail { mobilier immobilier	7 257	8 417	

## Compte de résultat (suite)

### UIMM Loiret

Période de l'exercice 01/01/2012 31/12/2012 \* Mission de Présentation  
Période de l'exercice précédent 01/01/2011 31/12/2011 Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestions		192 649
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		172 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges	43 250	
	<b>Total des produits exceptionnels</b> VII	<b>43 250</b>	<b>365 399</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestions		92 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	27 639	65 942
	<b>Total des charges exceptionnelles</b> VIII	<b>27 639</b>	<b>157 942</b>
<b>Résultat exceptionnel</b> (VII-VIII) VII		<b>15 610</b>	<b>207 456</b>
	Participations des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	5 360	3 894
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	<b>Total des produits</b> (I+III+V+VII+XI) XIII	<b>1 272 659</b>	<b>1 582 377</b>
	<b>Total des charges</b> (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	<b>1 182 012</b>	<b>1 358 642</b>
	<b>Excédent ou déficit</b> (XIII-XIV) XIII-XIV	<b>90 647</b>	<b>223 735</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>			
<b>Produits</b>			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
<b>Charges</b>			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Comptabilité tenue en euros

## Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	2
1.1	Evénements principaux de l'exercice	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.2.1	Présentation des comptes	2
1.2.2	Méthode générale	2
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	2
1.2.4	Changement de méthode de présentation	2
2	Informations relatives au bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Tableau des immobilisations	3
2.1.2	Tableau des amortissements	3
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Immobilisations financières	4
2.1.6	Créances	4
2.1.7	Autres créances	4
2.1.8	Valeurs mobilières de placement	4
2.1.9	Charges constatées d'avances	4
2.2	Passif	5
2.2.1	Fonds associatifs	5
2.2.2	Provisions pour risques et charges	5
2.2.3	Etat des dettes	6
2.2.4	Charges à payer	6
3	Informations relatives au compte de résultat	7
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	7
4	Autres informations	8
4.1	Honoraires des commissaires aux comptes	8
4.2	Informations concernant le Droit Individuel à la Formation	8
4.3	Informations prévues par l'article L2135-2 en matière de consolidation	9



## **1 Faits majeurs de l'exercice**

### **1.1 Evénements principaux de l'exercice**

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

#### **1.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

#### **1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

#### **1.2.3 Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### **1.2.4 Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

*Voir annexe 1*

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

*Voir annexe 2*

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

##### 2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an à 3 ans

#### 2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

##### 2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements de l'exercice sont représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Sorties
Logiciels	0	22 435
Agencements des terrains	10 752	
Installations générales	18 964	
Mobilier de bureau	0	113 717

#### 2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements terrains	Linéaire	10 à 20 ans
Constructions	Linéaire	25 à 40 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 10 ans

#### 2.1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées des dépôts et cautions à échéance à plus d'un an pour 1 504,78 €.

#### 2.1.6 Créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

#### 2.1.7 Autres créances

- Remboursement taxe d'habitation Mr Gomes : 125 €.
- Avoir à recevoir Leasecom : 2 500 €.

#### 2.1.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV souscrites auprès de la BNP Paribas.

La valorisation des SICAV se fait au CUMP par titre.

La provision est calculée par différence entre le cours de chaque titre à la fin de l'exercice et son CUMP à cette date.

La valorisation de ce portefeuille de SICAV au 31.12.2012 s'élève à 1 305 380 € ; une provision pour dépréciation de ces placements a été constatée à hauteur de 37 471 €.

#### 2.1.9 Charges constatées d'avances

- Montant de 14 475 € concernant diverses charges d'exploitation.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Fonds associatifs

#### 2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves	2 752 894	223 735		2 976 629
Résultat	- 223 735	90 647	- 223 735	90 647

Les fonds propres sont constitués des réserves cumulées, ils sont mouvementés chaque année par l'affectation du résultat de l'exercice.

### 2.2.2 Provisions pour risques et charges

- En 2012, il a été comptabilisé 52 557 € pour l'indemnité de départ à la retraite, charges sociales incluses.

Ce montant a été calculé avec un taux de revalorisation des salaires de 1% et un taux d'actualisation de 2,69 %.

- En accord avec le comité directeur, l'UIMM Loiret participe au passif de l'AFPI 28-45, conjointement avec l'UIMM Eure et Loir. L'évaluation faite par le liquidateur, Maître Pierrat, en date du 7 avril 2011, est portée à 238 529 €. En 2011, 91 000 € ont été versés à l'AFPI 28-45.

Une nouvelle évaluation des dettes en date du 9 septembre 2011 est estimée à 194 042 €. La provision pour risques a donc été ajustée à 90 000 €, soit 50 % du passif de l'association AFPI 28-45 sur l'exercice 2011.

- Le comité directeur, réuni le 8 octobre 2009, a décidé que l'UIMM Loiret se porterait garante de toutes les condamnations à titre principal et accessoires, y compris les frais de procédures, qui seraient prononcées à l'encontre de l'AFPIM Services et de l'AFPI 28-45 dans le cadre de la procédure contentieuse en cours, à hauteur de 50 % avec l'UIMM Eure et Loir.

La Cour d'appel de Versailles a condamné l'association AFPIM Services à une indemnité de 86 500 €.

En 2011, une provision pour risques a été constatée pour 50 %, soit 43 280 €.

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Chartres le 21 décembre 2012, la provision pour risques de 43 280 € a été reprise en intégralité.

Annexe aux comptes annuels au 31.12.2012

5

En effet, le tribunal a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire simplifiée de l'association AFPIM Services.

- **GDEL**

Une provision de 10 000 € a été constituée conformément à la décision du comité directeur du 13 décembre 2012.

Cette provision est constituée dans le cadre de la liquidation judiciaire du GDEL, où un protocole d'accord transactionnel a été soumis à signature pour un montant de 10 000 €.

### **2.2.3 Etat des dettes**

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

### **2.2.4 Charges à payer**

• Dettes fournisseurs :	53 176
• Factures non parvenues :	33 491
• Dettes fiscales et sociales :	106 841
	<hr/>
	193 508



### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	848 983
Reprise de provision et transfert de charges	245 060
Autres produits	<u>4</u>
<b>Total</b>	<b>1 094 047</b>

Le fait générateur des cotisations est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation conformément à l'avis N° 2009-02 du Conseil National de la Comptabilité.

## 4 Autres informations

### 4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	ORCOM
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	9 024
Honoraires totaux	9 024

### 4.2 Informations concernant le Droit Individuel à la Formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	169,21
Cumul au 31.12.2012	997,16
Nombre d'heures utilisées en cours d'année	0

### 4.3 Informations prévues par l'article L2135-2 en matière de consolidation

Les entités suivantes entrent dans le périmètre de contrôle de l'UIMM du Loiret :

Associations	Siège social	Nature du contrôle	% intérêts (1)	Résultat comptable de l'exercice (€)	Situation nette comptable 2012 (€)	Commissaires aux comptes
ADEFIM Centre Nord	7 Route d'Orléans 45380 La Chapelle St Mesmin	Contrôle conjoint avec l'UIMM d'Eure et Loir	0%	63 752	577 517	SA ADH Experts Mr Guirec Le Goffic

(1) Le pourcentage d'intérêt est nul compte tenu qu'il n'existe pas de dispositions contractuelles ou statutaires



**UNION DES INDUSTRIES ET METIERS  
DE LA METALLURGIE DU LOIRET**

**U.I.M.M.**

**7, route d'Orléans**

**45380 LA CHAPPELLE SAINT MESMIN**

**\*.\*.\*.\*.\***

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de**  
**l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre syndicat, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé *ou* qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Comité Directeur.

**Refacturation frais de personnel :**

Personne concernée : Monsieur BOURRELIER

**Nature de la convention** : Convention de mise à disposition de personnel à but non lucratif.

L'UIMM du Loiret a facturé à l'UIMM région Centre au titre de l'exercice 2012 un montant de 27 835,85 euros.

**Refacturation frais de personnel :**

Personne concernée : Monsieur ROUSSEAU

**Nature de la convention** : Convention de mise à disposition de personnel à but non lucratif.

L'UIMM Touraine a facturé à l'UIMM du Loiret au titre de l'exercice 2012 un montant de 15 168.66 euros.

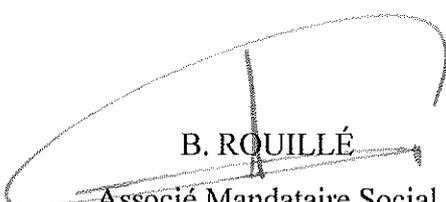
Fait à Orléans, le 10 juin 2013

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC

  
O. DUPUY

Associé Responsable Technique

  
B. ROUILLÉ

Associé Mandataire Social